

PAS

DE

AVEZ-VOUS UN PLAN
POUR VOTRE CAPITAL
DE PRÉVOYANCE?

**PAX TOUT SIMPLEMENT:
PLAN DE VERSEMENT**



BLA

BLA.

Avez-vous besoin d'un plan clair pour l'utilisation de votre capital de prévoyance?

Voulez-vous avoir une sécurité financière pour le temps après votre départ en retraite?

Nous avons la solution:

Le plan de versement de Pax vous offre des paiements réguliers à long terme.

Vous effectuez un versement et choisissez individuellement la part de votre apport qui doit être investie en fonds de placement et la part qui doit être versée dans la part de garantie.

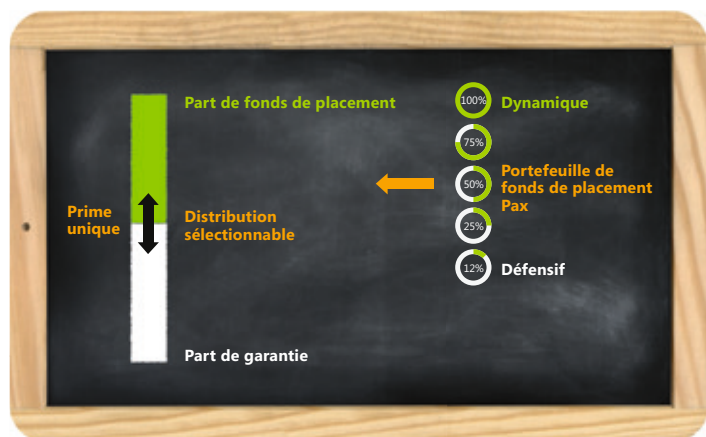
Vous déterminez ensuite quelles modalités de versement correspondent le mieux à vos objectifs. Vous pouvez ainsi planifier votre avenir de manière optimale.



SIMPLE ET FLEXIBLE

LE PLAN DE VERSEMENT DE PAX

PRIME UNIQUE



Montant du versement

Vous définissez le montant que vous souhaitez déposer. Il n'y a aucune limite d'âge pour le versement.

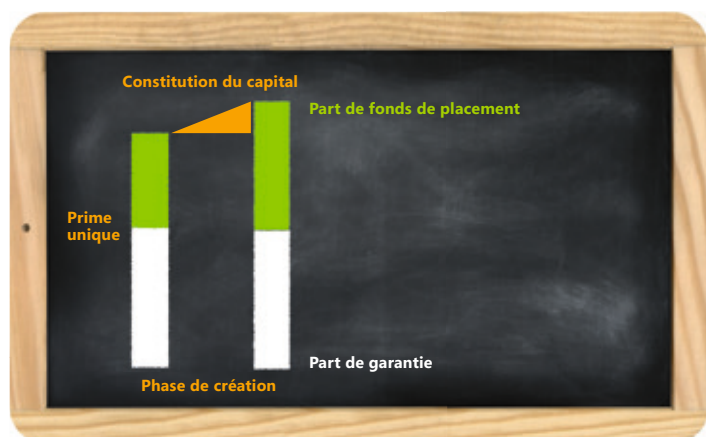
Part de garantie et part de fonds de placement

Le plan de versement de Pax est basé sur la garantie et le placement financier. Vous pouvez choisir de manière flexible quelle part doit être versée dans la garantie et quelle part de votre capital vous souhaitez déposer dans des fonds de placement.

Portefeuille de fonds de placement Pax

Les fonds de placement Pax sont des portefeuilles dont l'orientation va de dynamique à défensive. Vous pouvez intégrer un ou deux fonds de placement Pax dans la part de fonds de placement et ainsi tenir compte de votre tolérance au risque et de vos attentes en matière de rendement.

PHASE DE CRÉATION



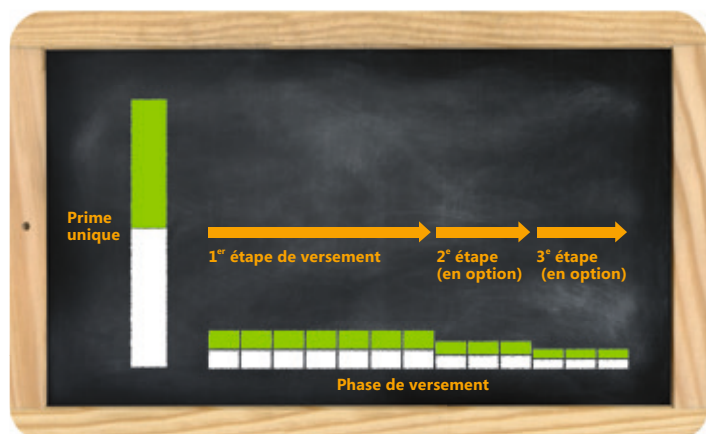
Début du versement

Vous avez le choix entre construire votre plan de versement sur une certaine période de temps ou commencer les versements dès le début de l'année à venir.

Constitution du capital

La phase de création peut être choisie de façon flexible, sur une ou plusieurs années. Cela vous permet de constituer un capital supplémentaire et d'augmenter les versements attendus.

PHASE DE VERSEMENT



Des versements réguliers

Mensuel, trimestriel, semestriel ou annuel: à partir de la date prédéfinie, vous recevez votre versement régulier au rythme choisi.

Modèle de versement flexible

En procédant par étapes personnalisées, vous pouvez répartir le montant de vos versements et les adapter ainsi à vos besoins d'argent après votre départ à la retraite.

VOUS CHOISISSEZ VOTRE PLAN INDIVIDUEL

VOS AVANTAGES EN BREF

1

Peut être adapté précisément à votre profil de risque.

Choix personnalisé concernant l'équilibre entre la garantie et l'investissement en fonds de placement. Vous choisissez ainsi vous-même votre mix entre sécurité et chances de rendement.

4

Pas de questions de santé ennuyeuses.

Le plan de versement est une affaire de capitalisation. Vous n'avez pas besoin de remplir un questionnaire de santé pour cela.

2

Phase de création flexible avec constitution de capital.

Début des versements immédiat ou reporté: plus vous avez développé votre plan de versement pendant longtemps, plus les versements attendus seront élevés.

5

Aucune limite d'âge.

Il n'y a pas de limite d'âge pour effectuer le versement unique. Vous pouvez cotiser au plan de versement bien avant votre départ à la retraite, ou bien seulement après.

3

Bénéficiez de l'avantage fiscal.

Le versement unique au plan de versement de Pax est exonéré du droit de timbre fédéral.

6

Protégez votre investissement.

Vous pouvez inclure un ou deux fonds de placement Pax dans la part de fonds de placement, qui peut être modifiée à tout moment. Cela signifie que vous pouvez à tout moment passer d'une chance de rendement à la sécurité et ainsi protéger votre capital.

SÛR ET PLANIFIABLE

VOS AVANTAGES

Avec le plan de versement de Pax, vous disposez d'une planification financière judicieuse pour votre patrimoine de prévoyance.

Vous pouvez faire fructifier vos avoirs et éviter les lacunes de prévoyance après la retraite.

Le plan de versement de Pax vous offre des versements réguliers à long terme. Vous pouvez ainsi planifier votre avenir de manière optimale.



VOUS AVEZ ENVIE DE L'ESSAYER?

PLUS D'INFORMATIONS EN LIGNE

Configurez votre plan de versement personnel.

En scannant le code QR avec votre téléphone portable, vous accédez directement au configurateur interactif.



Laissez notre vidéo vous expliquer le plan de versement.

Vous trouverez la vidéo explicative et de plus amples informations sur le plan de versement en suivant le lien.



Lien:
www.pax.ch/plandeversement

